RGPD et loi Informatique & Libertés prévoient un principe d'interdiction de traiter données de santé

TRAVAUX PUBLIÉE LE 08/01/2025

Saisine liée : POUR UN NUMÉRIQUE EN SANTÉ SOUVERAIN, DE CONFIANCE ET INCLUSIF

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Hélène GUIMIOT, cheffe du service de la santé à la CNIL

> *"Le RGPD et la loi Informatique et Libertés* ***prévoient un principe d'interdiction de traiter les données de santé****, puisque ce sont des données qui sont considérées comme sensibles".*

Hélène GUIMIOT, cheffe du service de la santé à la **CNIL**, auditionnée par la commission Affaires sociales et santé du CESE dans le cadre de sa saisine d'initiative "Numérique en santé".

© - copyright CESE - Novembre 2026